### **VILLEPARISIS**

# Les aides institutionnelles en 2025

Pour vous aider dans vos démarches et vous informer sur les aides auxquelles vous pouvez prétendre, la Maison des droits Jeanne Chauvin a répertorié l'ensemble des dispositifs proposés par différentes institutions (l'Etat, la région, le département etc.) en 2025.



## **Transport**

### Suppression des tickets de transport en carton en Ile-de-France

Les tickets de transport en carton sont supprimés en Île-de-France : ils ne sont plus vendus et doivent être échangés contre des versions numériques sur Navigo.

□En savoir plus ici

### Fourrière : un nouveau service en ligne pour récupérer votre voiture plus rapidement



Depuis octobre 2025, le service en ligne de la Délégation à la sécurité routière, via *Service Public*, permet de récupérer un véhicule en fourrière sans passer par un commissariat. L'usager s'identifie via FranceConnect, saisit son immatriculation et télécharge l'autorisation après paiement. Certaines fourrières ne sont toutefois pas encore intégrées.

∏Plus d'infos ici

Le péage en flux libre, en place sur les A79, A13-A14 et A4, remplace les barrières par des portiques pour fluidifier le trafic et réduire l'impact environnemental. Le paiement doit être effectué sous 72 h, sous peine de pénalités pouvant atteindre 375 €.

### ∏En savoir plus ici

### Fini les tampons sur les passeports à partir d'octobre 2025

À partir du 12 octobre 2025, l'Union européenne met en place un système d'entrée/sortie électronique (EES) qui remplacera le tampon manuel sur les passeports des voyageurs non-européens entrant dans l'espace Schengen pour de courts séjours (jusqu'à 90 jours).

Ce système enregistrera automatiquement les données biométriques (photo, empreintes digitales) et les dates d'entrée/sortie pour renforcer la sécurité, contrôler la durée des séjours et fluidifier le passage aux frontières.

Il précède la mise en place du système ETIAS, l'autorisation de voyage électronique prévue pour 2026.

#### ∏Plus d'infos ici

**A noter**, que depuis le 30 septembre 2025, le tarif de l'autorisation de voyage Esta pour les États-Unis est passé de 21 \$ à 40 \$. Cette autorisation est obligatoire pour les séjours de moins de 90 jours sans visa et reste valable deux ans, sauf en cas d'expiration du passeport. (<u>Lire l'article ici)</u>

### Le leasing social de voitures électriques bientôt de retour : quelles en sont les modalités ?

Le leasing social de voitures électriques, réservé aux ménages les plus modestes, avait été lancé pour une première session de commandes de voitures du 1er janvier au 15 février 2024. Il sera relancé pour une nouvelle session à partir du 30 septembre 2025.

Pour profiter de cette aide en 2025, les conditions sont les mêmes qu'en 2024 :

- Votre revenu fiscal de référence par part doit être inférieur ou égal à 16 300 € (ce montant correspond à celui indiqué sur votre avis d'imposition 2024) ;
- Vous devez avoir besoin de votre véhicule personnel pour aller au travail ou pour votre activité professionnelle.

En savoir plus ici

#### Prime exceptionnelle de 1 000 € pour l'acquisition d'un véhicule électrique fabriqué en Europe

À partir du 1er octobre 2025, une prime supplémentaire de 1000 € sera accordée pour l'achat ou la location d'un véhicule électrique neuf assemblé en Europe avec une batterie fabriquée dans l'Espace économique européen. Cette prime s'ajoute aux aides existantes, permettant aux ménages de bénéficier jusqu'à 5 200 € au total. Elle peut être déduite directement du prix par le vendeur ou demandée auprès d'un fournisseur d'énergie.

∏Plus d'infos ici

### Santé

#### Nouvelle réglementation sur la prise en charge des fauteuils roulants : ce qui évolue

À partir du 1er décembre 2025, les fauteuils roulants seront entièrement remboursés, sans avance de frais, avec une simple prescription.

Des prix plafonds seront fixés et les démarches seront simplifiées pour éviter tout reste à charge.

∏Plus d'infos ici

Arrêt de travail : un nouveau formulaire papier obligatoire



Depuis septembre 2024, un nouveau formulaire papier d'avis d'arrêt de travail (AAT), plus sécurisé et difficile à falsifier. Ce formulaire intègre des éléments de sécurité tels qu'un papier spécial, une étiquette holographique, une encre magnétique et des traits d'identification du prescripteur. Son usage deviendra obligatoire dès juillet 2025 pour tout envoi d'arrêt de travail papier, ce qui signifie que les formulaires imprimés depuis un logiciel ou les photocopies/scans seront refusés.

□En savoir plus

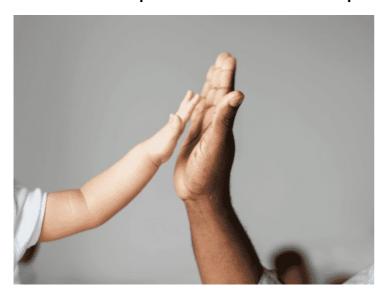
### Mon soutien psy : changement du nombre de séances remboursées

Le dispositif Mon soutien psy, qui permet un accompagnement psychologique remboursé par l'Assurance maladie, évolue. Le nombre de séances remboursées passe à 12 séances par an, sans obligation préalable de consulter un médecin. Il s'adresse aux personnes, dès 3 ans, souffrant de troubles légers à modérés (anxiété, dépression, troubles alimentaires, etc.). Le tarif des consultations est désormais de 50 €, pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie et les complémentaires santé. Les étudiants peuvent cumuler ce dispositif avec celui de Santé psy étudiant.

Découvrez mon parcours psy ici

### Prestations familiales & aides financières

### Aide à la mobilité pour les étudiants inscrits en première année de master



Les étudiants boursiers passant d'une licence à un Master 1 dans une autre région en 2025-2026 peuvent percevoir 1 000 € d'aide à la mobilité, versée par le Crous sur simple transmission de l'attestation de licence et du certificat d'inscription. Cumulable avec certaines aides, elle n'est pas ouverte aux titulaires d'une licence professionnelle.

∏Plus d'infos ici

Depuis la rentrée 2025, le complément de libre choix du mode de garde (CMG) peut mieux s'adapter aux besoins des familles. À partir du 1er décembre 2025, en cas de séparation avec garde alternée, les deux parents pourront bénéficier de cette aide.

En savoir plus ici

### **Travail**

### La retraite progressive bientôt accessible à partir de 60 ans

Les décrets qui fixent l'âge pour bénéficier de la retraite progressive ont été publiés le 23 juillet 2025. La mesure sera mise en place à partir du 1er septembre 2025. Dès cette date, il sera possible de passer à la retraite progressive dès 60 ans. Ce système permet de travailler moins en fin de carrière tout en touchant une partie de sa retraite. On continue ainsi à cotiser jusqu'à la retraite complète.

En savoir plus ici



### De nouvelles règles sont mises en place en ce qui concerne le chômage :

Depuis le 1er avril 2025, plusieurs changements importants sont mis en place dans les règles d'indemnisation du chômage, dans le cadre de la convention d'assurance chômage en vigueur jusqu'au 31 décembre 2028.

- Paiement mensualisé : allocation versée sur une base fixe de 30 jours, quel que soit le mois.
- Seniors: prolongation de la durée d'indemnisation à partir de 55 ans (au lieu de 53); dégressivité supprimée dès 55 ans; allongement possible en cas de formation.
- Saisonniers: accès à l'allocation avec 5 mois de travail sur 24 (au lieu de 6).
- Rupture d'un emploi repris : droits récupérables après 88 jours travaillés (au lieu de 65).
- Offres raisonnables d'emploi : le salaire attendu doit désormais s'aligner sur les niveaux pratiqués en France.

∏Plus d'infos ici

### Aide métiers en tension et revenu jeunes actifs

Le Revenu jeunes actifs, réservé aux 16-25 ans, combine une aide de 300 à 2 000 € et une rémunération mensuelle pour se former dans un secteur en tension.

L'Aide métiers en tension, accessible à tout âge, permet de se former à certains métiers comme conducteur de bus, avec des aides financières variables selon le secteur, la durée de la formation et la situation personnelle (RSA, QPV, RQTH...).

• 11 secteurs sont concernés, dont le BTP, l'industrie, le transport, le numérique et le sanitaire/social, etc.

∏Plus de détails ici

## Logement

#### Campagne chèque énergie 2025

A partir du 15 octobre 2025, la campagne Chèque énergie permettant aux foyers modestes remplissant les critères d'éligibilité au chèque énergie est officiellement ouverte. Destiné à soutenir le paiement des dépenses d'énergie, le dispositif repose sur le croisement des revenues fiscaux et du point de livraison d'électricité. Les bénéficiaires identifiés recevront leur chèque automatiquement en novembre, tandis que les autres pourront déposer une demande en ligne via FranceConnect ou par courrier postal jusqu'au 28 février 2026.

#### ∏En savoir plus ici



### Recours DALO : le téléservice étendu à de nouveaux départements

Le téléservice du droit au logement opposable (Dalo), qui permet de déposer un recours en ligne pour obtenir un logement social, s'étend à cinq nouveaux départements : Calvados, Bas-Rhin, Gironde, Haute-Savoie et Somme. Déjà disponible dans plusieurs autres départements, il permet aux personnes sans logement ou mal logées de tester leur éligibilité et de déposer directement leur recours auprès de la commission Dalo, qui statue sous 3 à 6 mois.

∏Plus d'infos ici

#### Calcul du DPE : les nouveautés à venir

Le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) sera abaissé de 2,3 à 1,9, pour mieux refléter la consommation réelle. Cela pourra améliorer le classement énergétique des logements utilisant de l'électricité, comme ceux équipés de pompes à chaleur. Les DPE existants restent valables 10 ans, mais peuvent être mis à jour gratuitement si le nouveau calcul améliore le score.

□En savoir plus ici

### Réouverture du guichet MaPrimeRénov' : quelles sont les nouvelles modalités du dispositif?

Depuis fin juin, il n'est plus possible de demander une aide MaPrimeRénov' pour des gros travaux de rénovation énergétique. Le dépôt des demandes rouvrira le 30 septembre 2025. Cependant, les conditions d'accès seront plus strictes et les règles du dispositif vont changer.

À partir du 30 septembre, MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur sera réservée aux logements les plus énergivores, c'est-à-dire ceux classés E, F ou G selon le diagnostic de performance énergétique (DPE).

∏En savoir plus ici

### **Finances**

### Succession : les frais bancaires évoluent à partir du 13 novembre

À partir du 13 novembre 2025, les frais bancaires de succession sont plafonnés à 1 % des comptes du défunt, maximum 850 €, avec certaines exonérations en cas de petites successions ou cas simples.

□Plus d'infos ici

### Avance sur crédits et réductions d'impôt : date limite le 11 décembre

Si vous bénéficiez d'une réduction ou d'un crédit d'impôt (ex. garde d'enfants, aide à domicile, dons), vous recevrez une avance de 60 % de ce montant en janvier 2026, calculée sur vos dépenses 2024. Si cette avance est trop élevée (ex. baisse de dons ou plus d'emploi à domicile en 2025), vous devrez rembourser le trop-perçu à l'été 2026. Pour éviter cela, vous pouvez modifier ou refuser l'avance jusqu'au 11 décembre 2025 via votre espace « Particuliers » sur impots.gouv.fr

□En savoir plus ici